



Nombre de membres

Séance du mardi 13 avril 2021

en exercice: 11

L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée le 08 avril 2021, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO.

Présents : 10

Sont présents: Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent BEREAU, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérémy CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU, Thierry MARQUE, Marie MIRAMON

Votants: 11

Représentés: Quitterie DUCLOT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: David PATEAU

1/ Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 février 2021 :

adopté à l'unanimité

2/ Vote du compte administratif - Saint Aubin de Branne - DE 2021 04 01

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert FAURE, le Maire s'étant retiré lors du vote, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Pascal LABRO, maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	65 393.62			11 974.40	65 393.62	11 974.40
Opérations exercice	42 792.51	120 726.65	244 000.33	286 988.36	286 792.84	407 715.01
Total	108 186.13	120 726.65	244 000.33	298 962.76	352 186.46	419 689.41
Résultat de clôture		12 540.52		54 962.43		67 502.95
Restes à réaliser						
Total cumulé		12 540.52		54 962.43		67 502.95
Résultat définitif		12 540.52		54 962.43		67 502.95

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

adopté à l'unanimité

3/ Vote du compte de gestion - Saint Aubin de Branne - DE 2021 04 02

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal LABRO, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

adopté à l'unanimité

4/ Affectation du résultat de fonctionnement - Saint Aubin de Branne - DE 2021 04 03

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal LABRO, Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 54 962.43**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	11 974.40
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	13 009.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	42 988.03
Résultat cumulé au 31/12/2020	54 962.43
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	54 962.43
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	54 962.43
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

adopté à l'unanimité

5/ Vote du compte administratif - Assainissement Saint Aubin de Branne - DE 2021 04 04

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Robert FAURE, le Maire s'étant retiré lors du vote.

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Pasacl LABRO après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		4 684.00		6 175.73		10 859.73
Opérations exercice	5 360.00	9 044.41	10 504.32	21 876.58	15 864.32	30 920.99
Total	5 360.00	13 728.41	10 504.32	28 052.31	15 864.32	41 780.72
Résultat de clôture		8 368.41		17 547.99		25 916.40
Restes à réaliser						
Total cumulé		8 368.41		17 547.99		25 916.40
Résultat définitif		8 368.41		17 547.99		25 916.40

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

adopté à l'unanimité

6/ Vote du compte de gestion - Assainissement Saint Aubin de Branne - DE 2021 04 05

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pascal LABRO

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

adopté à l'unanimité

7/ Affectation du résultat de fonctionnement - Assainissement Saint Aubin de Branne - DE 2021 04 06

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
 - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
 - constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 17 547.99**
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	6 175.73
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 644.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	11 372.26
Résultat cumulé au 31/12/2020	17 547.99
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	17 547.99
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	17 547.99
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

adopté à l'unanimité

8/ Vote des taux d'imposition 2021 - DE 2021 04 07

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération DE_2020_02_10 du 04 mars 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TH : 12,50 %

TFPB : 20,70 %

TFPNB : 49,60 %

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (17,46 %) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 38,16 % (soit le taux communal de 2020 : 20,70% + le taux départemental de 2020 : 17,46%).

Il est proposé, suite à ces informations, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 38,16 %

TFPNB : 49,60 %

adopté à l'unanimité

9/ Vote du budget primitif 2021 de la commune - DE 2021 04 08

Monsieur le Maire présente et donne lecture des différents articles du budget 2021 de la commune, arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 08 avril 2021, et donne le montant des prévisions, qui se montent à 344 560,43 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 105 137,07 € en dépenses et recettes d'investissement.

adopté à l'unanimité

10/ Vote du budget primitif 2021 de l'assainissement - DE 2021 04 09

Monsieur le Maire présente et donne lecture des différents articles du budget 2021 de l'assainissement, arrêté lors de la réunion de la commission des finances le 08 avril 2021, et donne le montant des prévisions, qui se montent à 42 116,56 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 10 043,55 € en dépenses et recettes d'investissement.

adopté à l'unanimité

11/ Ouverture de crédits au compte 6817 du budget assainissement - DE 2021 04 10

Le Maire expose au conseil Municipal qu'il est apparu, lors des contrôles automatisés de la Trésorerie un indice 06.08 de pilotage comptable. Cet indice s'assure de la constitution de dépréciation sur des créances de plus de deux ans sur lesquelles il convient d'appliquer une provision de 15% pour créances douteuses.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de ligne budgétaire au compte 6817, compte de "Dot. prov. dépréc. actifs circulants"

Après avis favorable du 8 avril 2021 de la commission des finances

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide :

d'ouvrir un crédit de 982,88 € au compte 6817 sur le BP 2021.

adopté à l'unanimité

12/ Demande de subvention DSIL - DE 2021 04 11

Vu l'article 157 de la loi de finances 2018 qui a institué une dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).vu l'article L.23334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

La DSIL permet de soutenir l'investissement des collectivités territoriales en matière de :

Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;

Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;

Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;

Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;

Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;

Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Vu le budget communal, Monsieur le Maire expose que le projet de rénovation thermique du local communal situé sous la mairie et dont le coût prévisionnel s'élève à 26 312,60 € HT soit 31 575.12 € TTC est susceptible de bénéficier de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation à l'investissement local (DSIL).

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total : 26 312,60 € HT

DSIL : 9 209,41 € HT

Conseil Départemental : 2100,29 € HT

Emprunt communal par emprunt : 15 002,29 € HT

Le projet sera entièrement réalisé pendant le dernier semestre de l'année en cours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- arrêter le projet de rénovation thermique du local communal situé sous la mairie
- adopter le plan de financement exposé ci-dessous
- solliciter une subvention au titre de la dotation à l'investissement local (DSIL)

adopté à l'unanimité

13/ Vote de subvention aux associations - DE 2021 04 12

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2021 les montants des subventions versés aux associations en 2020, soit :

Jeunes Sapeurs Pompiers :	100 €
Histoire du pays de Branne	100 €
Coopérative scolaire	200 €
ACCA	400 €

Soit un montant total de 800 €, au compte 6574.

adopté à l'unanimité